

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents ou représentés	6
Nombre de suffrages exprimés	6
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

S. Y. M. V. A. H. E. M.

DELIBERATION
DU CONSEIL SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2011
SUR LE COMPTE DE GESTION 2011

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents ou représentés	6
Nombre de suffrages exprimés	6
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Date de la convocation : 13 mars 2012
Séance du 22 mars 2012 à 18 heures 30

Le 22 mars 2012 réuni sous la présidence (1) de Monsieur Joseph CUCHEVAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, dressé par Monsieur Christian PETTE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		42 973,84 €	7 872,70 €		7 872,70 €	42 973,84 €
Part affectée à l'investissement	7 872,70 €				7 872,70 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	22 996,37 €	47 985,00 €	81 928,61 €	66 332,70 €	104 924,98 €	114 317,70 €
Totaux	30 869,07 €	90 958,84 €	89 801,31 €	66 332,70 €	120 670,38 €	157 291,54 €
Résultat de clôture		60 089,77 €				36 621,16 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

23 468,61 €
0,00 €
0,00 €
23 468,61 €
0,00 €

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

23 468,61 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
36 621,16 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
0,00 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

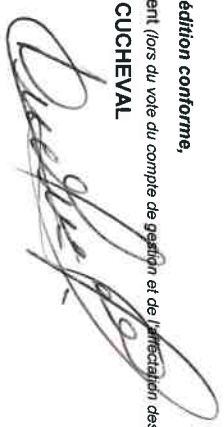
Ont signé au registre des délibérations : **Alliette Polaert, José Bouffart, Jean-Claude Hiraut, Yves Beugnet, Olivier Majewicz, Christian Vangrevelynghé, Bernard Rivenet, Marc Garenoux**

Le Président (lors du vote du compte administratif)
Joseph CUCHEVAL



Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote de gestion et de l'affectation des résultats)
Joseph CUCHEVAL



REÇU EN SOUS-SCRIPTE CLÔTURE
DE SAINT-DENIS LE 30 MARS 2012

(1) Le Maire ne doit pas présenter ni solliciter au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable

01/2012



02/12

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du jeudi 22 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 13 mars 2012, s'est réuni en mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA), M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Polaert.

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2012

Le budget primitif de l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 85 805,79 euros
- section de fonctionnement : 120 624,24 euros

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

Le budget fait état d'un montant global de cotisations à hauteur de 49 184,63 euros (hausse de 2,5%).

14 MAI 2012

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2012
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	38,8 %	19 083,63 €
Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem	32,4 %	15 935,82 €
Communauté de Communes des Trois Pays	18,4 %	9 049,97 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	10,4 %	5 115,20 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée décide d'adopter le budget primitif 2012 du SYMVAHEM comprenant les participations (ci-dessus) sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 14 avril 2012

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.





Département du Pas-de-Calais

03/12

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 22 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 13 mars 2012, s'est réuni en mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA), M. Vangrevelinghe (CCRA), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Polaert.

ANALYSE COUT BENEFICE - MARCHÉ - MODIFICATION

M. Pette rappelle que par délibération du 28 novembre 2011, le comité syndical l'a autorisé à lancer une procédure de consultation pour le choix du cabinet chargé de réaliser l'analyse coût bénéfice. Cette délibération mentionnait un coût estimatif de 10 000 euros HT.

Toutefois, dans la rédaction du PAPI, il s'avère que ce coût est porté à 50 000 euros maximum de manière à intégrer éventuellement une nouvelle modélisation hydraulique et, répondre ainsi, précisément aux critères de cette analyse coût bénéfice.

En outre, cette analyse coût bénéfice pourra s'accompagner d'études dites complémentaires dont la nature et l'ampleur seront à préciser à la suite des résultats de l'analyse.

Des précisions sont données sur le PAPI dont le dossier à l'état d'intention doit être déposé à la DREAL en avril pour instruction et passage au comité de labellisation en juillet 2012.

Le Conseil décide de valider à l'unanimité, la modification du coût estimatif de l'analyse coût bénéfice à 50 000 euros HT et d'autoriser le Président à poursuivre la démarche de consultation jusqu'à l'attribution du marché.

50% de cette dépense est inscrit au budget primitif 2012.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 14 avril 2012

Le Président, Christian PETTE



*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE.

RECU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2012





Département du Pas-de-Calais

04/12

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du jeudi 22 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 13 mars 2012, s'est réuni en mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA), M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Polaert.

HYDRAULIQUE DOUCE - MISSION AVANT PROJET DEFINITIF - MARCHÉ

M. Pette rappelle que par délibération du 28 novembre 2011, le conseil syndical l'a autorisé à mettre en place un partenariat avec la Chambre d'Agriculture afin de mener à bien l'opération « hydraulique douce » consistant en la réalisation de mesures agri environnementales sur le bassin versant de la Hem.

La Chambre d'Agriculture a terminé la phase d'avant projet sommaire, dont le coût était pris en charge par le Conseil Général. Il convient désormais de poursuivre cette étude par un avant projet définitif permettant de localiser les aménagements sur le bassin versant et, surtout, de favoriser l'adhésion des agriculteurs au projet par le retour de conventions. Celles-ci pourront être jointes au dossier de déclaration d'intérêt général qui sera déposé après l'APD.

Le coût estimatif de cette mission est de 11 400 euros HT.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- lancer la procédure de consultation de cette mission d'APD
- signer tout document permettant la mise en œuvre et l'exécution de ce marché ainsi que la mise en œuvre des formalités de demandes de subvention.
- engager la dépense dont les crédits sont prévus au budget primitif 2012.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 14 avril 2012

Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.



RECU EN SOUS-PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2012



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem
(Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	7

Extrait du Registre des Délibérations Séance du jeudi 22 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 13 mars 2012, s'est réuni en mairie d'Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. Bouffart (CCRAVH), M. Hiraut (CCRAVH), M. Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CC3P), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA), M. Vangrevelynghe (CCRA), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Polaert.

ACCUEIL D'UN STAGIAIRE - GRATIFICATION ET DEFRAIEMENT

Suite à la demande de M. Antoine BRUGE, étudiant ingénieur en seconde année à l'école des métiers de l'environnement de Rennes, M. Pette précise qu'il a accepté de l'accueillir au sein du SYMVAHEM sur la période du 16 avril au 13 juillet 2012.

L'objet du stage est de s'intéresser à la protection rapprochée des biens et des personnes impactés sur la Vallée de la Hem, ce qui peut comprendre les tâches suivantes :

- prise de connaissance du risque inondation sur le bassin versant,
- réalisation d'un état des lieux avec déplacement sur le terrain et recensement des bâtiments concernés,
- repérage des forces et des faiblesses inhérentes à la problématique pour alimenter le diagnostic,
- définition des objectifs de l'étude de vulnérabilité, du contenu (cahier des charges) et de la conduite de la mission du bureau d'étude (concertation),
- élaboration de supports de recueil d'informations (questionnaire, document d'informations, e-mailing, ...)

Compte tenu de l'intérêt de ce stage pour le SYMVAHEM, il est proposé de verser à l'intéressé une gratification égale à un montant de 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale dans la limite de 35 heures par semaine, ce qui représente une dépense globale de 1 500 euros. Par ailleurs, M. Pette propose que les frais de déplacement lui soient également remboursés, sur production de justificatifs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité de :

- accepter l'accueil de M. Antoine BRUGE pour un stage du 16 avril au 13 juillet 2012,
- autoriser le Président à signer la convention avec l'école des métiers de l'environnement de Rennes,
- autoriser le Président à verser une gratification et à rembourser les frais de déplacement.

Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2012.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 14 avril 2012

RECU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER

18 AVR. 2012

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.

